

L'Europe prend la tête du mouvement pour une taxation du numérique

100 000

utilisateurs

Selon la solution à long terme préconisée par Pierre Moscovici, une entreprise numérique disposant de 100 000 utilisateurs dans un pays devra y être taxée comme si elle y disposait d'un établissement fiscal stable.

- Le commissaire européen Pierre Moscovici espère que le système de taxation des entreprises numériques sera mis au point pour la fin d'année.
- Des obstacles techniques doivent être franchis.
- Au niveau politique, les Etats membres sont très divisés sur le sujet.

Ce mercredi, le commissaire européen Pierre Moscovici a dévoilé ses propositions pour aboutir à une taxation plus efficace de l'économie numérique. Elles doivent encore être débattues par les Etats membres, qui décident à l'unanimité dans ce domaine (voir ci-contre). L'Europe prend ainsi la tête sur ces réflexions au niveau mondial, alors que le G20 ne compte pas aboutir avant 2020. Il faut dire que les initiatives éparses de certains Etats membres ont poussé la Commission à œuvrer en faveur d'une solution commune. Petit point sur ce dossier en quatre questions.

1 Quels problèmes posent les entreprises du numérique ?

Le système de taxation des bénéfices des entreprises date de plus d'un siècle. En gros, il est basé sur le concept d'établissement stable. Ce principe veut que les bénéfices d'une entreprise soient taxables dans son pays d'origine, à moins qu'elle ne dispose d'un établissement stable dans un autre Etat. Or, bon nombre d'acteurs de l'économie digitale opèrent dans des pays sans y disposer d'établissement stable. Ainsi, Google n'est pas taxé en Belgique sur son activité principale, à savoir la vente de services publici-

taires, parce que le géant américain ne dispose pas d'établissement stable chez nous. C'est la même chose pour Uber. Selon la Commission européenne, ce système de taxation, datant du siècle dernier, implique que les entreprises du numérique ne paient que 9,5 % d'impôts sur leurs bénéfices en moyenne, contre 23,2 % pour les acteurs classiques. Or, la montée en puissance du digital dans l'économie globale pourrait mettre en péril les recettes fiscales des Etats si ces acteurs ne sont pas taxés efficacement, estime la Commission européenne.

2 Que recommande la Commission européenne ?

Le commissaire à la Fiscalité Pierre Moscovici propose une solution intermédiaire, avant une refonte complète du système de taxation des entreprises digitales. A court terme, le Français recommande de mesurer les revenus générés par les acteurs du numérique dans chaque pays et d'y appliquer un prélèvement de 3 %. A plus long terme, il s'agirait d'introduire la notion d'établissement stable virtuel, ce qui permettrait de taxer les acteurs du numérique même s'ils ne disposent pas d'établissement stable dans un pays. Le fait de rencontrer l'un des trois critères suivants permettrait de consi-

dérer qu'une entreprise dispose d'un établissement stable digital dans un pays : réaliser 7 millions d'euros de chiffre d'affaires dans ce pays, y avoir plus de 100 000 utilisateurs, ou y signer plus de 3 000 contrats pour des services numériques.

3 Qui est concerné par cette taxe intermédiaire ?

Les entreprises qui affichent un chiffre d'affaires de 750 millions d'euros au niveau mondial, et de 50 millions d'euros au niveau de l'UE, sont visées. Pierre Moscovici a vigoureusement rejeté tout ciblage des géants américains (voir ci-contre). Il reste que le commissaire a mentionné trois types d'activités ciblées par la nouvelle taxe: la commercialisation des données des utilisateurs, les services d'intermédiaire entre les utilisateurs et des prestataires de services et, enfin, l'offre de services publicitaires. On peut placer Facebook et Google dans la première catégorie et la troisième catégorie, et Airbnb ou Uber dans la seconde. En outre, sur les 120 à 150 entreprises touchées par la nouvelle taxe, la moitié est américaine, un tiers européen et le restant principalement asiatique.

4 Le mécanisme est-il efficace ?

Bon nombre d'acteurs de l'économie numérique opèrent dans des pays sans y disposer d'établissement stable.

Selon Edoardo Traversa, professeur de droit fiscal, une question importante est de savoir comment obtenir l'information sur le chiffre d'affaires réalisé dans chaque pays. *"Cette taxe intermédiaire implique de connaître le chiffre d'affaires de Google en Belgique, alors que les contrats publicitaires sont signés par Google Irlande",* déclare-t-il. *"Il faudra donc que Google fasse une déclaration et que les Etats membres se coordonnent. Ne faut-il pas instaurer une administration européenne à cet effet?"* Quant à la solution à plus long terme préconisée par la Commission, elle peut aussi poser certaines difficultés. *"Pour appliquer le concept d'établissement stable virtuel aux entreprises non européennes, les Etats membres devront renégocier les conventions fiscales avec les pays d'origine de ces entreprises, précise Eduardo Traversa. Cela implique que ces Etats tiers acceptent le projet européen de taxation du numérique."* Si l'ONG Oxfam salue cette entrée *"de la fiscalité dans le XXI^e siècle"*, elle met en garde contre un système qui ne viserait que deux grandes multinationales. *"Les gouvernements européens doivent résister à la tentation de se focaliser uniquement sur des gains à court terme, et mener à bien les réformes fondamentales présentées dans les propositions à long terme de la Commission"*, explique l'ONG.

Laurent Lambrecht

Exemple américain

Aux Etats-Unis aussi, Amazon fait grincer des dents. Responsable d'une mutation en profondeur, douloureuse, du tissu commercial américain, les ventes en ligne du géant Amazon sont pourtant mieux cadrées que chez nous. Ainsi, un achat en ligne livré à la maison fut un

temps en partie défiscalisé. Mais les Etats américains ont imposé aux opérateurs de plateformes d'e-commerce (marketplaces) l'obligation de collecter la taxe locale de vente (comme par exemple celle de 8,375 % imposée à New York, comprenant celle de l'Etat (4 %), de la ville (4 %) et la taxe de transit de 0,375 %) sur les biens acquis par leurs habitants. A quelques

exceptions près, Amazon, qui est le géant de ce secteur, doit donc effectuer un prélèvement en fonction des conditions locales, le déclarer aux 45 Etats concernés, et le restituer, sous peine de lourdes amendes. Inutile de dire que ces opérations hautement automatisables, sont effectuées sans défaut. A noter que l'Alaska, le Delaware, le Montana, le New Hampshire et l'Oregon ne pratiquent pas une telle taxe sur

Parmi les Vingt-huit, certains brûlent d'aller vite, d'autres freinent des quatre fers

Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne reprendront jeudi soir, à Bruxelles, la discussion entamée à l'automne dernier sur la taxation des géants du numérique. Entre-temps, la Commission a déposé, ce mercredi, une proposition législative sur ce sujet (lire ci-contre), qui nourrira le débat. *"Mais les leaders n'en discuteront pas les détails. Il n'est pas possible d'avoir l'unanimité sur la façon dont il faut taxer les compagnies numériques. Mais ce sera important de trouver une approche commune sur la manière dont nous procéderons par la suite"*, avance une source européenne. *"Ce sera une discussion animée"*, prédit un autre diplomate.

En octobre 2017, les Vingt-huit s'étaient accordés sur un texte de conclusions qui stipulait que l'Union "doit se doter d'un système de taxation efficace et équitable adapté à l'ère digitale". Les systèmes fiscaux européens ont été conçus à une époque où les entreprises soumises à l'impôt se trouvaient effectivement sur le territoire d'un Etat. Or, avec l'apparition des entreprises numériques, dont le modèle économique repose sur des actifs incorporels et des données immatérielles, ce lien s'est évaporé, privant les Etats de recettes fiscales, au moment même où leurs finances publiques sont sous contraintes.

Le Luxembourg et l'Irlande font de la résistance

Ce point fait consensus. Les Etats membres sont, en revanche, divisés quant à l'opportunité pour l'Union de prendre les devants. La France est à la pointe, suivie par l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne ou la Belgique. Mais d'autres, comme l'Irlande et le Luxembourg, qui accueillent des multinationales du Net sur leur sol et ont une fiscalité très favorable aux investissements étrangers, préfèrent attendre que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le G20 se saisissent de la question. *"Pour certains, ce*

n'est jamais le moment d'en parler. C'est un secteur qui évolue rapidement. On ne peut pas attendre des siècles, ni que tout le monde se mette d'accord au sein de l'OCDE", soupire la même source. Un autre diplomate enchérit : *"C'est une urgence politique et économique."*

Un contexte tendu avec les Etats-Unis

Les tensions commerciales avec les Etats-Unis, qui envisagent de taxer les importations européennes d'acier et d'aluminium compliquent encore le débat – la plupart des grandes sociétés numériques sont américaines. Le commissaire en charge de la Fiscalité, Pierre Moscovici, a assuré que sa proposition n'était en rien une taxe "anti-américaine". Mais vendredi dernier, le secrétaire américain au Trésor Steven Mnuchin a mis en garde les Européens contre la tentation "de cibler les compagnies numériques" américaines. *"Est-ce vraiment judicieux d'adopter une mesure qui nous vaudra un différend de taille avec les Etats-Unis?"*, s'interroge une source européenne.

La discussion au sommet n'accouchera d'aucun texte de conclusions. Les choses sérieuses débiteront quand la proposition de la Commission sera débattue au Conseil. La fiscalité reste cependant un domaine où les décisions se prennent à l'unanimité.

"Il y a peu d'espoir de contourner ce problème dans un avenir proche", admet le second diplomate et *"il sera très difficile de faire bouger l'Irlande et le Luxembourg"*. Une solution pourrait, en théorie, être une coopération renforcée entre les Etats qui veulent aller de l'avant. *"Mais il faudrait être vingt-deux ou vingt-trois, pas dix"*, souligne la même source. L'enlèvement de la coopération renforcée pour créer une taxe européenne sur les transactions financières ne laisse pas augurer du succès de semblable initiative.

Olivier le Bussy

"On ne peut pas attendre des siècles que le tout le monde se mette d'accord à l'OCDE."

Un diplomate

LEUROPE VEUT TAXER LES GÉANTS TECHNOLOGIQUES

Qui est visé par la taxation?

Les entreprises dont le chiffre d'affaires brut annuel atteint au moins **750 millions d'euros** au niveau mondial et **50 millions d'euros** dans l'UE. **150 entreprises** maximum concernées, dont la moitié sont américaines.

Quel sera le montant de la taxe?

Taxe de **3%** sur les revenus générés par l'exploitation d'activités numériques.

Combien va rapporter cette taxe?

5 milliards d'euros de recettes fiscales par an pour les Etats membres.



Croissance moyenne du chiffre d'affaires

+3%

Taux de taxation moyen en Europe

23,2%



Entreprises digitales

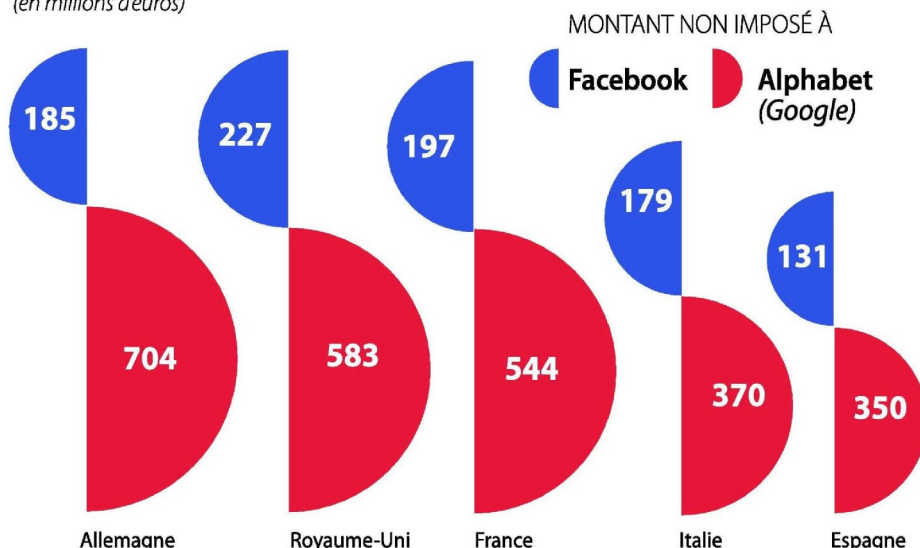
+14%

9,5%

PERTES FISCALES DANS L'UE CAUSÉES PAR GOOGLE ET FACEBOOK

Manque à gagner estimé sur la période 2013-2015

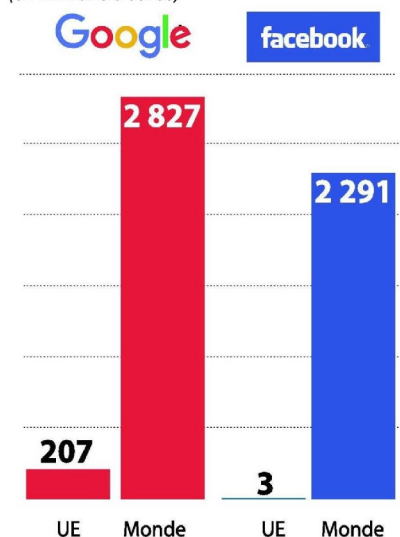
(en millions d'euros)



Sources : Orbis database (bureau Vandijk), P. Tang

Montants des taxes payées en 2015

(en millions d'euros)



© AFP